



Guide des bourses

2021

fondationgdl@gmail.com

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

bourses.gaspesieilesdelamadeleine.ca

DATES IMPORTANTES

Période de réception des candidatures :
du 30 avril au 30 juin 2021

Analyse des candidatures :
automne 2021

Dévoilement des boursières et des boursiers :
novembre 2021

*Seuls les candidates et les candidats retenus sont
contactés à l'automne.*

CONTENU DU GUIDE

Vous trouverez dans ce document :

- l'histoire et l'origine du fonds (p. 3),
- ses objectifs (p. 3),
- les catégories et les montants des bourses (p. 4),
- les conditions d'admissibilité et les documents à fournir (p. 5),
- de l'information sur les comités d'analyse (p. 7),
- les critères de sélection (p. 7),
- et une foire aux questions (p. 8).

HISTOIRE ET ORIGINE DU FONDS

La Fondation Gérard-D.-Levesque a été créée en 1993 afin de soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants gaspésiens et madelinots qui poursuivaient des études de deuxième et troisième cycles universitaires. Elle a par la suite jugé nécessaire d'élargir son intervention auprès des étudiantes et des étudiants de tous les niveaux postsecondaires et de faciliter l'accès aux études supérieures pour l'ensemble des jeunes de la région.

Dans cette optique, le Fonds Gérard-D.-Levesque a vu le jour grâce à la collaboration du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, de la Fondation communautaire Gaspésie-les Îles, de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Fondation Gérard-D.-Levesque. Le Fonds Gérard-D.-Levesque est un fonds permanent dont seuls les revenus de placement sont redistribués annuellement par l'octroi de bourses à des étudiantes et des étudiants de niveau professionnel et collégial ainsi que de premier, deuxième et troisième cycles universitaires. Le Fonds Gérard-D.-Levesque se veut un véritable hommage à cet homme qui a marqué l'histoire politique de la Gaspésie et du Québec.

OBJECTIFS

- Valoriser la qualité des résultats scolaires et la persévérance aux études auprès des étudiantes et des étudiants gaspésiens et madelinots;
- Encourager les étudiantes et les étudiants gaspésiens et madelinots à poursuivre des études dans un secteur d'activité susceptible d'engendrer des retombées pour le développement de la région;
- Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants qui en ont le plus besoin;
- Encourager les jeunes à poursuivre leurs études dans la région lorsque leur programme y est offert;
- Promouvoir le retour et l'établissement des jeunes dans la région.

CATÉGORIES ET MONTANTS DES BOURSES

Chaque année, la Fondation Gérard-D.-Levesque remet les bourses suivantes :

- **Doctorat et maîtrise** (2e cycle universitaire) : 1 bourse de 5 000 \$
- **Baccalauréat** (1er cycle universitaire) : jusqu'à 5 bourses de 1 500 \$
- **DEC** (formation technique) : jusqu'à 5 bourses de 1 000 \$
- **DEP** (formation professionnelle) : jusqu'à 5 bourses de 750 \$

Il est possible que la Fondation remette moins de cinq bourses au baccalauréat, au DEC et au DEP, dépendamment des revenus générés par le Fonds Gérard-D.-Levesque.

Afin de conserver leurs valeurs actuelles, les montants des bourses pourraient être indexés dans la mesure où les rendements le permettraient.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DOCUMENTS À FOURNIR

Tous les candidats et les candidates doivent :

- être âgés ou âgées de 35 ans et moins et avoir une adresse dans l'une des six MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- être inscrits ou inscrites dans un programme d'études à temps complet (dans le cas du DEP, les élèves ayant terminé leur programme depuis moins d'un an sont aussi admissibles);
- présenter une demande de bourse avant le 30 juin en utilisant le formulaire prévu à cette fin;
- fournir tous les documents demandés dans le tableau présenté aux pages suivantes, selon le niveau de scolarité.

Les dossiers de candidatures incomplets seront automatiquement rejetés (incluant ceux pour lesquels des relevés de notes sont manquants).

*Vos relevés de notes, officiels ou non, peuvent être téléchargés à partir du portail ou de l'application de votre établissement scolaire. Toutefois, **assurez-vous que votre nom apparaît** sur les documents que vous joignez à votre demande.*

Pour les demandes du niveau collégial, un document qui indique votre cote R (autre que le relevé de notes officiel) doit également être fourni.

AIDE-MÉMOIRE PAR NIVEAU D'ÉTUDES

Niveaux d'études	Critères	Documents à fournir avec votre demande	Informations et documents à fournir à l'automne par les candidat(e)s sélectionné(e)s	Notes importantes
Doctorat et maîtrise (2^e cycle universitaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit(e) à un programme de doctorat ou de maîtrise à temps complet • Qualité du dossier scolaire depuis le baccalauréat 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de présentation et curriculum vitae • Relevé de notes du niveau d'études précédent (baccalauréat, DEC ou autre, selon le cheminement) • Relevé de notes du niveau d'études actuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'acceptation au programme à temps complet • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	
Baccalauréat (1^{er} cycle universitaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé avec succès au moins une 1^{re} année du baccalauréat • Avoir obtenu une moyenne minimale de 3 (cote Z) dans le programme actuel du baccalauréat • Qualité du dossier scolaire au DEC et au baccalauréat • À l'automne suivant la demande, être inscrit(e) en 2^e, 3^e ou 4^e année du même programme, à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes du niveau d'études précédent (DEC ou autre, selon le cheminement) • Relevé de notes du niveau d'études actuel (baccalauréat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'inscription en 2^e, 3^e ou 4^e année du même programme, à temps complet • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous étudiez en médecine ou en toute autre formation menant à un doctorat? Déposez votre candidature dans cette catégorie si vous avez cumulé moins de 90 crédits jusqu'à maintenant.

Niveau d'études	Critères	Documents à fournir avec votre demande	Informations et documents à fournir à l'automne par les candidat(e)s sélectionné(e)s	Notes importantes
DEC (formation technique)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé avec succès au moins une première année d'un programme technique de niveau collégial • Qualité du dossier scolaire au collégial et au secondaire • À l'automne suivant la demande, être inscrit(e) en 2^e ou 3^e année du même programme ou au baccalauréat à temps complet 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes du niveau d'études actuel (DEC) • Document de l'institution d'enseignement sur lequel apparaît votre cote R 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'inscription en 2^e ou 3^e année du même programme ou à l'université à temps complet • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiant(e)s au collégial préuniversitaire ne sont pas admis • La Fondation favorisera les étudiant(e)s inscrits dans un des quatre centres du Cégep de la Gaspésie et des Îles en leur accordant la majorité des bourses
DEP (formation professionnelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé pendant l'année en cours ou être en voie de terminer dans la prochaine année un programme d'enseignement professionnel (DEP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plus récent relevé de notes du secondaire • Relevé de notes du niveau d'études actuel (DEP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme (si la formation est terminée) ou preuve d'inscription (si elle est à terminer) • Numéro d'assurance sociale • Adresse • Photographie 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation favorisera les étudiant(e)s inscrits dans un centre de formation professionnelle d'un des quatre centres de services scolaires de la région (des Îles, des Chic-Chocs, René-Lévesque et Eastern Shores) en leur accordant la majorité des bourses

COMITÉS DE SÉLECTION

Trois comités de sélection, chacun présidé par une administratrice ou un administrateur de la Fondation Gérard-D.-Levesque, seront formés à l'automne :

- un comité pour le doctorat/la maîtrise (deuxième cycle universitaire);
- un comité pour le baccalauréat (premier cycle universitaire);
- un comité pour la formation collégiale technique (DEC) et la formation professionnelle (DEP).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les comités tiendront compte :

- de la qualité du dossier scolaire;
- de la persévérance et de la réussite;
- de l'implication passée et actuelle de l'étudiante ou de l'étudiant dans son milieu;
- des retombées régionales en référence à son secteur d'études ou de recherches;
- de ses chances de s'établir dans la région;
- de l'utilisation que l'étudiante ou l'étudiant compte faire de la bourse.

Une étudiante ou un étudiant ne peut recevoir une bourse du Fonds Gérard-D.-Levesque qu'une seule fois par niveau d'études au cours de son cheminement.

Les décisions prises par les comités de sélection sont finales et sans appel.

Le conseil d'administration de la Fondation Gérard-D.-Levesque se réserve le droit de modifier le programme de bourses, et ce, afin de mieux répondre aux besoins qui seront exprimés.

FOIRE AUX QUESTIONS

Je termine cette session ma dernière année de formation au baccalauréat. Je suis inscrit à la maîtrise l'an prochain. Dans quelle catégorie dois-je déposer ma demande?

Dans la catégorie maîtrise-doctorat.

Je suis finissante en 5e secondaire et je commencerai l'année prochaine une formation pour obtenir un DEP. Suis-je admissible à la bourse?

Non. Vous devez avoir terminé au moins une première année au DEP pour être admissible.

Je termine cette année un DEC technique et je poursuis mes études au baccalauréat l'année prochaine. Puis-je poser ma candidature?

Oui. Vous pouvez poser votre candidature dans la catégorie du DEC (formation technique).

Je suis étudiant en sciences humaines au cégep, est-ce que je peux déposer ma candidature?

Non. Pour les bourses du niveau du DEC, seuls les étudiantes et les étudiants inscrits à un programme menant à un DEC technique sont admissibles. Si vous poursuivez des études universitaires l'an prochain, vous pourrez déposer votre candidature dans la catégorie des bourses universitaires de 1er cycle une fois que vous aurez complété avec succès une première année au baccalauréat.

Je n'habite pas dans l'une des 6 MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, puis-je quand même tenter ma chance?

Non. Les bourses sont réservées uniquement aux étudiantes et étudiants qui ont une adresse permanente dans la région.

Je suis étudiante dans un programme de 1er cycle à temps plein et au 2e cycle à temps partiel en même temps. J'ai terminé un premier baccalauréat dans un autre domaine auparavant. Dans quelle catégorie dois-je déposer ma demande?

Dans la catégorie maîtrise-doctorat, mais en fournissant tous les relevés de notes pertinents à l'analyse de votre dossier (incluant ceux du premier baccalauréat).

Je pose ma candidature dans la catégorie maîtrise-doctorat. Que dois-je inclure dans la lettre de présentation demandée?

Le comité n'impose pas d'éléments particuliers à inclure dans la lettre de présentation. Soyez créatifs et parlez-nous de vous, de votre parcours scolaire, de vos motivations, de vos projets de recherche, etc.

J'ai déjà reçu la bourse du FGDL alors que j'étais au cégep. Je suis maintenant étudiant au doctorat, est-ce que je peux déposer ma candidature encore une fois?

Oui. Une étudiante ou un étudiant peut recevoir une bourse du Fonds Gérard-D.-Levesque à différentes étapes de son cheminement d'études.

J'effectue une formation à distance, suis-je admissible?

Si vous respectez l'ensemble des critères pour la catégorie dans laquelle vous posez votre candidature, oui.